

	ISFEC	ETABLISSEMENT	DDEC / CAE	INSPECTION / RECTORAT
<b>Fév / mars</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise au point et envoi des supports de communication (affiche, articulation des rôles, fonctions du tuteur, questions &amp; réponses sur le tutorat, planning aux établissements et aux DDEC.</li> <li>Mise en ligne des formulaires de candidature et de personne relais...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérage des volontaires et tuteurs potentiels par le CE</li> <li>Nomination d'une « personne relais » qui sera l'interlocuteur privilégié de l'ISFEC AFAREC IdF pour toute question relative au tutorat, sous couvert du CE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Question du tutorat abordée et relayée aux réunions de CE.</li> <li>Communication des listes de mails valides des établissements du diocèse.</li> </ul>	Communication du protocole au rectorat, invitation à nous adresser les coordonnées des Inspecteurs du 2 <sup>nd</sup> degré référents dans chaque discipline et à nous communiquer des tuteurs potentiels repérés (discipline, nom, établissement, ville et mail si possible).
<b>20 mars / 25 avril</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réception des coordonnées de la personne relais</li> <li>Réunions d'information à l'ISFEC AFAREC IdF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stabilisation d'une liste des enseignants volontaires et potentiels</li> <li>Vigilance de la compatibilité emplois du temps stagiaires / tuteurs</li> <li>Envoi des formulaires de candidature tuteurs et personne relais à l'ISFEC AFAREC IdF (<b>25 avril</b>).</li> </ul>	Un suivi régulier des affectations se met en place entre l'ISFEC AFAREC IdF et les secrétaires de CAE.	Réception de la liste des tuteurs potentiels adressée par l'ISFEC AFAREC IdF aux corps d'inspection (Doyens des IPR et des IEN EG/ET en copie) pour validation des propositions ( <b>28 avril</b> ) + copie aux services de la DEP.
<b>Mai / juin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions d'information à l'ISFEC AFAREC IdF.</li> <li>Formation « initiale » tuteurs recommandée (autres formations tuteurs toute l'année).</li> <li>Réception des avis demandés aux IPR/IEN.</li> <li>Travail sur lieux d'affectation (CAER/CAFEP).</li> <li>Envoi d'une liste complémentaire aux IPR et IEN si besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Envisager 1 ou 2 tuteurs pour chaque tutorat prévisible.</li> <li>Favoriser les tutorats hors établissement pour CAER, en établissement pour CAFEP.</li> <li>Constitution de binômes prévisibles au sein de l'établissement, sous réserve des résultats de concours et communication à l'ISFEC AFAREC IdF (<b>15 juin</b>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide à l'élargissement du vivier en adéquation avec les besoins.</li> <li>Développement d'une logique d'attribution des « berceaux » en lien avec un tuteur dans l'établissement ou dans un réseau d'établissements.</li> <li>Rappel aux établissements de l'envoi des binômes prévisibles à l'ISFEC AFAREC IdF (<b>15 juin</b>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A réception des listes, émission de trois avis (favorable, défavorable, sans opposition)</li> <li>Visites éventuelles en perspective d'une délivrance d'un avis pour le tutorat</li> <li>En cas d'avis défavorable, le représentant des corps d'inspection en informe le chef d'établissement et l'ISFEC AFAREC IdF.</li> <li>Fin mai, envoi par le rectorat d'une liste de tuteurs proposée par les Inspecteurs du 2<sup>nd</sup> degré.</li> </ul>
<b>A partir du 30 juin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Croisement des informations par l'ISFEC AFAREC IdF : avis IPR ou IEN, résultats de concours, binômes prévisibles, stagiaires sans tuteurs, tuteurs sans stagiaire.</li> <li>Communication aux personnes relais des binômes stabilisés.</li> </ul>		Selon les besoins, sollicitation des responsables diocésains.	Si nécessaire, réception d'une liste complémentaire de tuteurs pressentis pour ajustement à des besoins spécifiques.
<b>7 juillet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance de tous les résultats de concours et des affectations.</li> <li>Poursuite attribution tuteurs.</li> </ul>			
<b>17 juillet</b>	<b>Confirmation des binômes constitués par courriel au stagiaire, tuteur, chef(s) d'établissement et personne(s) relais.</b>	Confirmation de la majorité des tutorats		
<b>Pause estivale</b>				
<b>21 août</b>	Actualisation des situations (remontées CNA, demandes de report, mutations...).	Pour éviter des décisions contradictoires d'affectation de tuteur, la personne relais communique à l'ISFEC AFAREC IdF toute actualisation des informations au vu des évolutions pendant l'été.	Règlement des éventuels problèmes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication des listes par l'ISFEC AFAREC IdF.</li> <li>Règlement des éventuels problèmes.</li> </ul>
<b>1-15 sept.</b>	Fin de l'affectation des tuteurs.			